



Fiche pratique n° 13

Les permis "Procédure simplifiée" (Spécimens morts et échantillons biologiques)

Définition

La procédure simplifiée consiste à délivrer des permis / certificats dont certaines cases sont laissées vierges afin que le titulaire les complète ensuite lui-même avant passage en douanes lorsqu'il a connaissance du détail de l'expédition.

Pour qui ?

La procédure simplifiée "Échantillons biologiques" est réservée à une liste pré-établie d'échantillons biologiques qui sont importés ou (ré)exportés par des structures scientifiques ou bio-médicales.

La procédure simplifiée "Spécimens morts" concerne uniquement les (ré)exportations de certains spécimens des annexes B ou C.

L'utilisation des procédures simplifiées est réservée aux demandeurs ayant sollicité et obtenu un agrément à cet effet dans l'application i-CITES.

Pour plus d'information, merci de contacter le service administratif en charge de l'instruction de vos dossiers.

Pourquoi ?

La procédure simplifiée permet de disposer à l'avance de documents CITES pour pouvoir faire face à des commandes/expéditions urgentes lorsque l'identité du client étranger et/ou le détail des spécimens expédiés ne sont connus qu'au dernier moment.

En contre-partie de l'obtention de permis/certificats incomplets, le demandeur s'engage à compléter avant le passage en douanes les différents feuillets du document papier ET le dossier informatique correspondant.

Les actions décrites dans cette fiche pratique

- Obtenir un agrément pour pouvoir demander un permis/certificat en procédure simplifiée
- Modifier son agrément "procédure simplifiée"
- Faire une demande de permis/certificat en procédure simplifiée
- Compléter les informations manquantes avant utilisation du permis/certificat

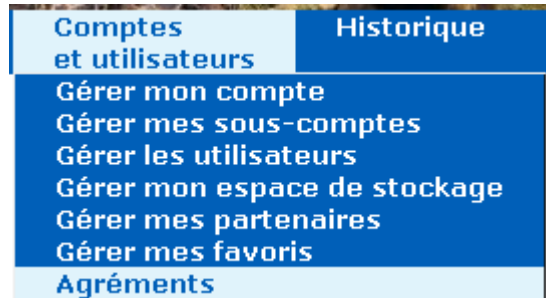


Obtenir un agrément pour pouvoir demander un permis/certificat en procédure simplifiée

Pour pouvoir demander des permis/certificats en procédure simplifiée, il faut auparavant être titulaire d'un agrément dans i-CITES.

Pour solliciter cet agrément, allez dans « Comptes et utilisateurs », puis « Agréments ».

et cliquez sur  **Créer Demande d'agrément**



Les écrans de demandes d'agrément diffèrent selon le type d'agrément souhaité :

- agrément pour **spécimens morts**
- agrément pour échantillons biologiques

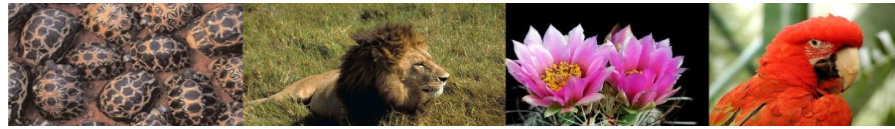
Le bloc **Informations** est commun aux 2 types d'agréments.

Choisissez le **compte** ou éventuellement le **sous-compte** concerné par la demande d'agrément.

Sélectionnez en fonction de votre activité le **type d'agrément**, puis le **code spécimen**.



Informations	
Compte *	ANIMAUX & CIE (SA) (societe) ▼
Type d'agrément *	- ▼ ⓘ
Code spécimen *	ⓘ



Pour une demande d'agrément "spécimens morts", trois blocs supplémentaires sont à compléter :

1/ **Commentaires** : Il s'agit d'une zone de saisie libre permettant de justifier la demande d'agrément.

Commentaires

200 caractère(s) restant(s)

2/ **Recherche taxons** : Cette case permet de sélectionner les espèces ou sous-espèces pour lesquelles l'agrément est demandé

Pour effectuer une recherche, complétez les cases : Règne, Classe, Ordre et Famille

OU

renseignez directement le nom scientifique (complet ou partiel) dans la case "Taxon" puis

cliquez sur le bouton  Rechercher

Recherche taxons

Règne :
Classe :
Ordre :
Famille :

Taxon :

 Rechercher

3/ **Taxons trouvés et retenus*** : C'est ici que s'affichent les résultats de la recherche effectuée au point 2 ci-dessus.

La colonne de gauche liste **les résultats bruts faisant suite à la recherche**.

À partir de cette colonne de gauche, sélectionnez les taxons que vous retenez pour l'agrément et faites-les passer dans la **colonne de droite avec les flèches** :

- un par un (>)
- ou en bloc (>>>)

Vous pouvez ensuite effectuer une autre

Recherche taxons sans effacer ni modifier la sélection déjà opérée dans la colonne de droite.

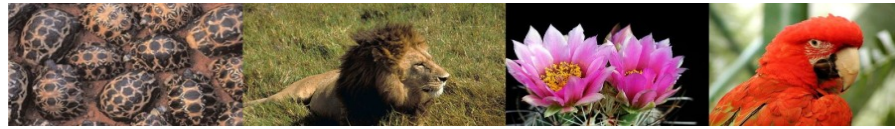
Cette 2ème recherche donne une nouvelle liste de résultats dans la colonne de gauche et les taxons qui sont transférés dans la colonne de droite à l'aide des flèches s'ajoutent alors à votre

Taxons trouvés et retenus*

Alligator mississippiensi	>>>	
	>	
	<	
	<<<	

Taxons trouvés et retenus*

	>>>	Alligator mississippiensi
	>	
	<	
	<<<	



sélection antérieure.

Vous pouvez renouveler l'opération autant de fois que nécessaire.

Seuls les taxons figurant dans la colonne de droite seront concernés par l'agrément.

Si des taxons ont été sélectionnés à tort dans la colonne de droite, vous pouvez les supprimer de la liste en les sélectionnant puis en cliquant sur les flèches < ou <<<.



Enregistrer

Cliquez ensuite sur  pour valider votre demande, le message suivant apparaît :

L'enregistrement demandé s'est bien effectué.

Si d'autres codes spécimens sont concernés par votre demande d'agrément, vous devez recommencer l'ensemble du processus pour chacun de ces codes.

Pour une demande d'agrément échantillons biologiques, un seul écran doit être renseigné.

Par définition, ce type d'agrément **ne concerne que le code spécimen SPE** (= spécimens scientifiques), lequel est donc pré-rempli.

Pour rappel, votre demande d'agrément doit nécessairement être justifiée par votre activité scientifique ou bio-médicale.

Informations

Compte * : ANIMAUX & CIE (SA) (societe) ▼

Sous-compte : - ▼

Type d'agrément * : Echantillons biologiques ▼ ⓘ

Code spécimen * : SPE ▼ ⓘ

1/ Dans le champ libre intitulé "Liste exhaustive des taxons concernés par l'agrément", **énumérez simplement la liste des taxons** pour lesquels vous sollicitez l'agrément (espèce, ou famille, ou ordre), en les séparant par une **virgule**.

Liste exhaustive des taxons concernés par l'agrément (espèces ou groupes d'espèces), qui s'affichera en case 23 des permis.

200 caractère(s) restant(s)



N'ajoutez surtout aucun texte à votre liste de taxons. En effet, c'est le contenu de ce champ qui s'affichera *in extenso* dans la case 23 de vos permis / certificats.



Cliquez ensuite sur  Enregistrer pour valider votre demande, le message suivant apparaît :
L'enregistrement demandé s'est bien effectué.


Le suivi de votre demande d'agrément peut être effectué dans la rubrique « **Comptes et utilisateurs** », « **Agrément** »

Les agréments peuvent avoir trois statuts :

Demandé : la demande a été soumise au service instructeur pour analyse et décision.

Validé : la demande a été validée : vous pouvez établir des demandes de permis/certificats en procédure simplifiée

Refusé : votre demande a été refusée, vous ne pouvez pas (ou plus) faire de demandes de permis/certificats en procédure simplifiée.

 Si un agrément vous est refusé alors que des demandes de permis/certificats en procédure simplifiées sont déjà en cours d'instruction, ces dossiers passeront automatiquement au statut REFUSE.

▲ STATUT ▼
Demandé
▲ STATUT ▼
Validé
▲ STATUT ▼
Refusé



Modifier son agrément de procédure simplifiée



L'application i-CITES n'autorise **QU'UN SEUL AGREMENT** par couple :


- **COMPTE + CODE SPECIMEN**
- OU
- **SOUS-COMPTE + CODE SPECIMEN**

Par exemple : si vous possédez un agrément pour votre sous-compte XXX concernant le code LPS et l'espèce *Caïman crocodilus* et que vous souhaitez que cet agrément LPS couvre également l'espèce *Crocodylus niloticus*, vous devez demander l'extension de votre agrément existant, mais pas en demander un nouveau.

Pour demander la modification de votre agrément, accédez à la rubrique « **Comptes et utilisateurs** », « **Agrément** »

Le ou les agrément(s) se présente(nt) sous forme de tableau. A gauche de chaque ligne se trouve

une icône  permettant d'accéder aux détails de l'agrément.

Cliquez sur l'icône 

	COMPTE	TYPE D'AGREMENT	
	ANIMAUX & CIE (SA) (societe)	Spécimen morts	Caima poros molur

Vous accédez alors à l'écran « **Modification d'une demande d'agrément** ».

Cet écran est identique à celui d'une demande d'agrément initiale, mais il est déjà pré-rempli avec les données de votre agrément existant.

Ajoutez ou enlevez les taxons désirés de la même manière que lors d'une demande initiale (voir rubrique précédente) puis **validez** en

cliquant sur  Enregistrer

Modification d'une demande d'agrément

Informations

Statut : Validé

Compte : ANIMAUX & CIE (SA) (societe)

Sous-compte : -

Type d'agrément : Spécimen-morts

Code spécimen : LPS

Commentaires

200 caractère(s) restant(s)

Recherche taxons

Règne : Tous

Classe : Tous

Ordre : Tous

Famille : Tous

Taxon :

Rechercher

Taxons trouvés et retenus

Caïman crocodilus
Caïman crocodilus
Crocodylus porosus
Alligator mississippiensis
Python rostratus
Python molurus
Python molurus bivittatus

Enregistrer

Après la modification de l'agrément, celui-ci passe au statut **Demandé**.



Aucune demande de permis/certificat en procédure simplifiée ne peut alors être soumise au service instructeur tant que l'agrément n'est pas à nouveau au statut Validé, même s'agissant des taxons pour lesquels vous disposiez de l'agrément auparavant.



Faire une demande de permis/certificat en procédure simpl

Pour créer une demande de permis/certificat en procédure simplifiée, accédez comme pour la procédure normale au menu « **Permis et certificat** » puis « **Nouvelle demande** »



The screenshot shows the main menu of the i-CITES application. The top navigation bar includes 'Accueil', 'Base informations CITES', 'Permis et Certificats', and 'Comptes et utilisateurs'. Under 'Permis et Certificats', there are links for 'Rechercher un dossier', 'Nouvelle demande', and 'Brouillons'. The 'Permis et Certificats' section is expanded, showing sub-menus for 'Taxon', 'Pays', 'Rechercher un dossier', 'Nouvelle demande', and 'Brouillons'. A welcome message reads: 'Bienvenu dans i-CITES. Avant de faire vos demandes de permis/certificat CITES, pensez surtout à charger vos pièces justificatives avant de faire "Gérer mon espace de stockage". Seuls les fichiers au format pdf et jpg pourront être chargés.' Below this is an 'Edito MINISTÉRIEL' dated 27/12/2010 and a note: 'Bienvenue dans la nouvelle application i-CITES.'

Sélectionnez le **compte**, si besoin le **sous-compte**, ainsi que le **type de permis/certificat** que vous souhaitez obtenir.




The screenshot shows the 'Compte' selection step. At the top, there are tabs for 'Compte/Demande', 'Coordonnées', 'Spécimen', 'Pièces jointes', and 'Communication'. The 'Compte' section has a dropdown menu for 'Compte*' set to 'ANIMAUX & CIE (SA) (societe)' and a dropdown for 'Sous-compte' set to '-'. Below this is the 'Nouveaux permis et certificats' section with a dropdown for 'Type de demande*' set to '-'. Information icons are present next to the dropdown menus.

 La procédure simplifiée "Spécimens morts" ne permet pas de demander des permis d'importation.

Si le compte /sous-compte et le type de permis sont éligibles à votre demande en procédure simplifiée, une option « Procédure Simplifiée Spécimen Mort » ou « Procédure Simplifiée Échantillons Biologiques » apparaît en dessous du type de demande.



The screenshot shows the 'Nouveaux permis et certificats' selection step. The 'Type de demande*' dropdown is set to 'R - Certificat de Ré-exportation'. Below it, the 'Type de procédure' section has two radio buttons: 'Procédure normale' (which is selected) and 'Procédure simplifiée spécimen mort'.

Sélectionnez la case et validez en cliquant sur  **Continuer** pour passer à l'étape suivante.

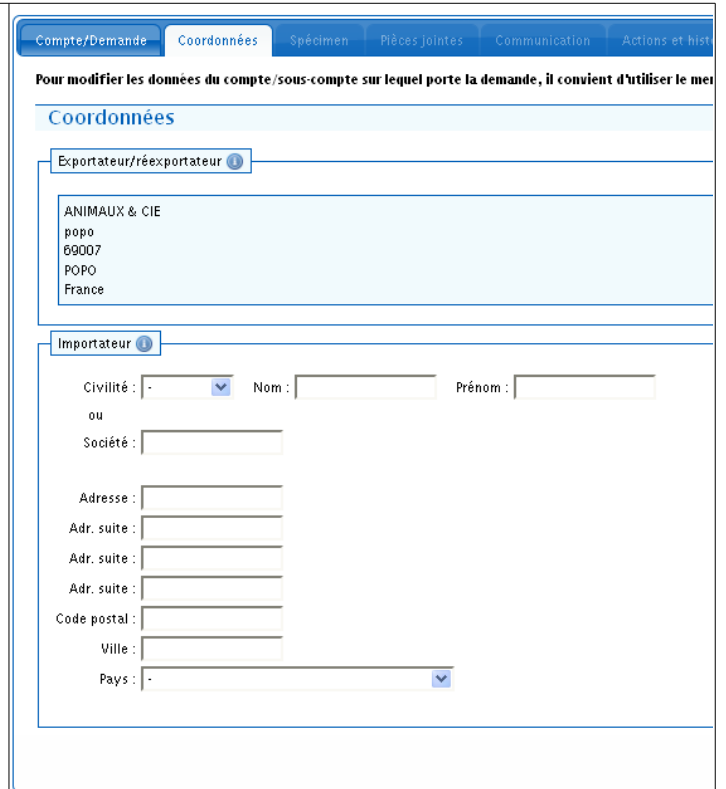
Les demandes de permis/certificats en procédure simplifiée se font ensuite comme les demandes en procédure normale, mais certaines données sont facultatives pour valider l'onglet "Coordonnées" et l'onglet "Spécimen".

Pour vous aider à terminer votre demande, des fiches pratiques spécifiques à chaque type de dossier sont disponibles à l'adresse :

<http://cites.info.application.developpement-durable.gouv.fr/fiches-pratiques-r67.html>



Dans l'onglet « **Coordonnées** », les nom et adresse de votre **partenaire étranger** ne sont pas obligatoires.



Compte/Demande | **Coordonnées** | Spécimen | Pièces jointes | Communication | Actions et hist

Pour modifier les données du compte/sous-compte sur lequel porte la demande, il convient d'utiliser le me

Coordonnées

Exportateur/réexportateur

ANIMAUX & CIE
popo
09007
POPO
France

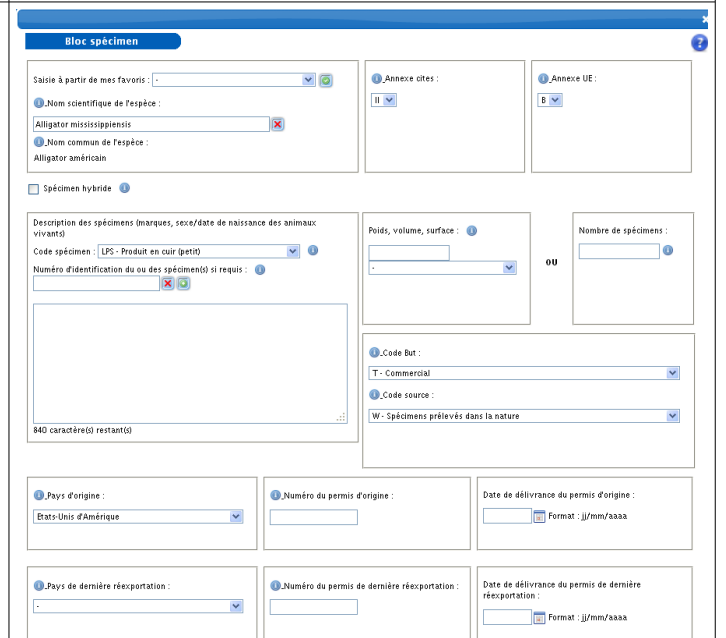
Importateur

Civilité : - Nom : Prénom :
ou
Société :
Adresse :
Adr. suite :
Adr. suite :
Adr. suite :
Code postal :
Ville :
Pays : -

Dans l'onglet « **Spécimen** », s'agissant de permis de (ré)exportation en procédure simplifiée "Spécimens morts" :

- le **texte décrivant le spécimen**
- les données « **Poids, volume, surface** »
- le « **Nombre de spécimens** »

sont facultatifs.



Bloc spécimen

Saisie à partir de mes favoris : []

_Nom scientifique de l'espèce :
Alligator mississippiensis

_Nom commun de l'espèce :
Alligator américain

Spécimen hybride

Description des spécimens (marques, sexe/date de naissance des animaux vivants)
Code spécimen : LPS - Produit en cuir (getit)

Numéro d'identification du ou des spécimen(s) si requis : []

Poids, volume, surface : []
ou
Nombre de spécimens : []

_Code But :
T - Commercial

_Code source :
W - Spécimens prélevés dans la nature

_Pays d'origine :
Etats-Unis d'Amérique

_Numéro du permis d'origine : []

Date de délivrance du permis d'origine : [] Format : jj/mm/aaaa

_Pays de dernière réexportation : []

_Numéro du permis de dernière réexportation : []

Date de délivrance du permis de dernière réexportation : [] Format : jj/mm/aaaa

Le reste de la demande est identique aux procédures normales.



Compléter les informations manquantes avant utilisation du permis/certificat

Dès que vous disposez de l'ensemble des informations manquantes et **AVANT toute utilisation** du permis/certificat "procédure simplifiée" en douanes, vous devez :

- **compléter** avec ces données **chaque feuillet papier** du permis/certificat obtenu en **n'omettant pas d'apposer vos nom / qualité et signature en case 23**
- saisir ces mêmes informations dans le dossier correspondant i-CITES.

Pour cela, accédez au menu « **Permis et Certificats** » puis « **Rechercher un dossier** »




Votre permis / certificat "procédure simplifiée" est invalide en douanes si :

- les données manquantes obligatoires n'ont pas été renseignées
- des mentions ont été ajoutées dans les cases réservées à l'administration
- la case 23 ne comporte pas les nom, qualité et signature de la personne qui a complété le document papier
- le dossier i-CITES n'a pas été complété

Recherchez votre dossier en renseignant un ou plusieurs champs de recherche puis cliquez sur



Les résultats de la recherche s'affichent sous forme d'un tableau. Accédez au dossier souhaité en cliquant sur l'icône 



Base informations

Recherche permis et certificats

Réinitialiser les critères de recherche

Dossier

N° de dossier : N° de permis :

Type dossier : Type de procédure :

Statut du dossier :

Dossier créé entre le : Format : y/mm/aaaa et le : Format : y/mm/aaaa

Permis/certificats signés entre le : Format : y/mm/aaaa et le : Format : y/mm/aaaa

Annexes :

CITES : Code source : Code But :

UE : Taxon : Code spécimen :

OM :

Référence interne :

Renseignements Demandeur / Compte

Demandeur :

Sour-compte :

Rechercher

	N° de dossier	N° de permis	Type	Compte/Se-compte	Taxon par bloc	Statut	Créé le
	R_20120806_0545002	FR120606093-R	R4-export PSEM	ANIMAUX & CIE (SA)	Alligator mississippiensis	NTA DISPOSITION	06/08/2012



En accédant au dossier, un message vous indique les onglets à compléter.

Les données des onglets « Coordonnées » et « Spécimen » étant facultatives lors de la demande, vous devez valider ces deux onglets, même si l'un d'eux est déjà complètement rempli.

1/ Complétez l'onglet « Coordonnées »

Ouvrez cet onglet et saisissez **les nom et adresse de votre partenaire étranger** s'ils étaient manquants sur le permis/certificat délivré.

Renseignez les cases « **Nom et qualité de la personne ayant renseigné les cases n° 3, 5, 8, 9 ou 10 et 23 du document papier** »

Remarque : il peut s'agir d'une autre personne

Cliquez sur  **Continueur** pour valider l'onglet.

Vous devez renseigner les données manquantes et valider l'onglet "Coordonnées", et compléter/valider chaque bloc et l'onglet "Spécimen". Votre permis/certificat passera ensuite au statut COMPLETE et vous pourrez saisir les données du passage en douane.

ANIMAUX & CIE (SA) (societe) FR1206900093-R (Ré-export / PSSM) **MIS A DISPOSITION**

spécimen Pièces jointes Compléter/Remplir Coordonnées Communication Actions et historique

Importateur

Civilité : [.] Nom : [] Prénom : []

ou Société : []

Adresse : []

Adr. suite : []

Adr. suite : []

Code postal : []

Ville : []


Pays : [.]

Nom et qualité de la personne ayant renseigné les cases n° 3, 5, 8, 9 ou 10 et 23 du document papier

Civilité : [.]

Nom : []

Prénom : []

 Continueur

2/ Complétez l'onglet « Spécimen »

Ouvrez cet onglet. Vous devez compléter **le ou les blocs spécimens**.

Pour cela, **ouvrez chaque bloc spécimen, vérifiez son contenu et complétez/corrigez** grâce

à l'icône .

Les parties grisées sont non modifiables.

Puis **validez** le bloc spécimen en cliquant sur  en bas à droite.

Bloc spécimen

Saisie à partir de mes favoris : [.]

1. Nom scientifique de l'espèce : Alligator mississippiensis

2. Nom commun de l'espèce : Alligator américain

Spécimen hybride

Description des spécimens (marques, sexe/date de naissance des animaux vivants)

Code spécimen : LPS - Produit en cuir (getit)

Numéro d'identification du ou des spécimen(s) si requis : []

Poids, volume, surface : []

Nombre de spécimens : []

3. Code But : T - Commercial

4. Code source : W - Spécimens prélevés dans la nature

5. Pays d'origine : Etats-Unis d'Amérique

6. Numéro du permis d'origine : []

Date de délivrance du permis d'origine : [] Format : jj/mm/aaaa

7. Pays de dernière réexportation : [.]

8. Numéro du permis de dernière réexportation : []

Date de délivrance du permis de dernière réexportation : [] Format : jj/mm/aaaa

840 caractère(s) restant(s)



Une fois les blocs spécimens validés, validez l'onglet « Spécimen » en cliquant sur le bouton



Les deux onglets « Spécimen » et « Coordonnées » apparaissent alors en vert et votre dossier passe au statut **COMPLETE**.

Un nouvel onglet apparaît : l'onglet « **DOUANE** ». Il faudra le compléter avec les données douanières apposées en case 27 du permis/certificat papier par les douanes au moment du passage des spécimens aux frontières.

Votre permis ou certificat passera alors au statut **UTILISE**.

